

Le dix huit avril deux mille treize à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay s'est réuni au siège de la Communauté sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude TOURNAYRE – Président

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Alain ARCHIER, Christian ARCHIER, Maurice BERCHU, Denis BLANCHET, Muriel BONIJOLY, Céline BONNET, Robert BOSSY, Yves BOULANGER, Martine CHAMBON, Thierry CHAPUS, François CHAUVIN, Cécile CHENEVIER, Sébastien COSTE, Geneviève FAVERJON, Christophe FRANCOIS, Joël GRENIER, Gérard HEYRAUD, Christophe JOURDAIN, Denis LACOMBE, Laurent LACROIX, Valérie LEGENDARME, Edith MANTELIN, Bernard MARCE, Laurent MARCE, Dominique OLAGNE, Jean-Claude ORIOL, Denis PLENET, Simon PLENET, Marie-Hélène REYNAUD, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Robert SEUX, François SIBILLE, Alain THOMAS, Thomas TOULARASTEL, Jean-Claude TOURNAYRE, Jean-Pierre VALETTE, Michèle VAURE, Marianne VERGNE, Alain ZABAL, Alain ZAHM, en qualité de délégués titulaires,
Messieurs Alain LECUYER, Florence GRENIER et Philippe SOUTEYRAT en qualité de délégués suppléants

Etaient absents et excusés : Mesdames et Messieurs Aïda BOYER, Guy CAVENEGET, Cécile CELETTE, Thierry CHAPIGNAC, Christiane CLEMENT, Ludovic CORDIER, Eliane COSTE, Max DESSUS, Jean-Marie DESLOGES, Olivier DUSSOPT, Jean-Yves ESCOFFIER, Jean-François JULLIAT, Danielle MAGAND, Eric PLAGNAT, Lylian QUOINON, Michel ROUX,

Pouvoirs et représentation

- Max DESSUS était représenté par Florence GRENIER
- Jean-Marie DESLOGES était représenté par Alain LECUYER
- Michel ROUX était représenté par Philippe SOUTEYRAT

- Aïda BOYER avait donné pouvoir à Jean-Pierre VALETTE
- Christiane CLEMENT avait donné pouvoir à Alain ZABAL
- Olivier DUSSOPT avait donné pouvoir à Jean-Claude TOURNAYRE
- Jean-Yves ESCOFFIER avait donné pouvoir à Denis PLENET
- Danielle MAGAND avait donné pouvoir à Christophe JOURDAIN
- Eric PLAGNAT avait donné pouvoir à François SIBILLE
- Lylian QUOINON avait donné pouvoir à François CHAUVIN

Secrétaire de séance : Monsieur Alain ZAHM

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : 11 avril 2013

Membres en exercice : 58 titulaires + 24 suppléants

Présents : 42 titulaires et 3 suppléants

Pouvoirs : 7

Votants : 52

2013.61 – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 21 FÉVRIER 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le procès verbal de la séance du 21 février 2013,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.62 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : APPROBATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCÈS A L'EMPLOI TITULAIRE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 49 VOIX POUR et 3 ABSTENTIONS (Bernard MARCE, François SIBILLE + pouvoir de Eric PLAGNAT),

APPROUVE le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération,

CHARGE l'autorité de procéder à l'information individualisée des agents contractuels concernés par le programme pluriannuel en précisant les conditions générales de la titularisation,

AUTORISE Monsieur le Président à conventionner avec le Centre de Gestion de l'Ardèche pour l'organisation des sélections professionnelles nécessaires à la mise en œuvre dudit programme,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre.

2013.63 - PERSONNEL COMMUNAUTAIRE : PROPOSITION DE PARTICIPATION A UNE MISE EN CONCURRENCE DU CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE « RISQUES STATUTAIRE »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

DÉCIDE de charger le Centre de Gestion de l'Ardèche de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier.

2013. 64 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ RELATIF A L'ACQUISITION OU A LA LOCATION D'UN SERVEUR – CONCLUSION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Commune d'Annonay et le Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, en vue de l'acquisition ou de la location d'un serveur,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'Élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

DÉSIGNE Monsieur Alain THOMAS et Monsieur Maurice BERCHU, respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du groupement de commandes.

2013.65 - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE LA PASSATION D'UN MARCHÉ DE FOURNITURES INFORMATIQUES : ACQUISITION D'ORDINATEURS – CONCLUSION D'UNE CONVENTION A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNE D'ANNONAY, LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention de groupement de commandes associant la Commune d'Annonay, la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale en vue de l'acquisition de fournitures et la réalisation de prestations informatiques,

AUTORISE Monsieur le Président ou l'Élu en charge de ce dossier, sur la base des termes mentionnés, à finaliser et à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération,

DÉSIGNE Monsieur Alain THOMAS et Monsieur Maurice BERCHU respectivement membre titulaire et suppléant de la Commission de Procédure Adaptée du groupement de commandes.

2013.66 - AVENANT À LA CONVENTION CONSTITUTIVE DE L'ENTENTE TRIDAN DU 01/01/2012 RELATIF AU LANCEMENT D'UNE « ANALYSE DES PROBLÉMATIQUES D'INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES ET DU SYSTÈME DE DÉPLACEMENTS »

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant N°2 à la convention constitutive de l'entente tel qu'annexé,

ACCEPTTE que soit menée sous sa maîtrise d'ouvrage l'analyse des problématiques d'infrastructures routières et du système de déplacements sur l'espace TRIDAN telle que décrite dans l'avenant,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

2013.67 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ENTENTE INTERCOMMUNALE RELATIVE AU PROJET DE VELOROUTE - VOIE VERTE INTER-RÉGIONALE ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY, DE L'EMBLAVEZ, DES MONTS DU PILAT, DU PAYS DE MONTFAUCON, DES SUCS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le projet de convention d'entente intercommunale ci-joint, relatif au projet de véloroute voie verte entre les cinq communautés de communes du Bassin d'Annonay, de l'Emblavez, des Monts du Pilat, du Pays de Montfaucon, des Sucs,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

DESIGNE M. Jean Claude TOURNAYRE, M. Alain ZABAL, M. Denis LACOMBE en qualité de délégués titulaires et M. Denis SAUZE, M. Simon PLENET, M. Alain ZAHM en qualité de délégués suppléants pour représenter la COCOBA au sein de la conférence intercommunale,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.68 – DÉLÉGATION PAR LES COMMUNES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SUR LES ZONES UI ET AUI : DÉLIBÉRATION DE PRINCIPE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe suivant lequel la communauté de communes ait délégation du droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones Ui et AU_i des communes membres à vocation d'activités économiques,

INVITE les conseils municipaux à délibérer en ce sens,

DIT que cette délégation s'exercera de plein droit après délibération de chacune des communes,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.69 - AIDE A L'IMMOBILIER EN FAVEUR DE L'ENTREPRISE ANNA PURNA EN VUE DE SON INSTALLATION SUR LA ZONE INDUSTRIELLE DE LA LOMBARDIERE A DAVEZIEUX.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la proposition et décide d'apporter un soutien au projet de développement de l'entreprise ANNA PURNA par le versement d'une subvention d'un montant de 6 825 €,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.70 – APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT TYPE A INTERVENIR ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET LES PARTENAIRES DE LA CRÉATION D'ENTREPRISES POUR L'ANIMATION DE LA PÉPINIÈRE DE VIDALON

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention-type visant à organiser le partenariat entre la COCOBA et les structures pour l'animation de la pépinière d'entreprises de Vidalon,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir avec les partenaires sur le modèle de cette convention-type ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.71 - PARC D'ACTIVITÉS DE MASSAS – SAINT-CLAIR – CESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A MONSIEUR PATRICE BLANC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et par 46 VOIX POUR, 4 CONTRE (François CHAUVIN + pouvoir de Aïda BOYER, Jean-Pierre VALETTE + pouvoir de Lylian QUINON) et 2 ABSTENTIONS (Muriel BONIJOLY, Sébastien COSTE)

ANNULE ET REMPLACE les délibérations 2011.057 du 3 mars 2011 et 2011.220 du 29 septembre 2011.

CÈDE un tènement d'une surface de 2 500 m² correspondant aux parcelles cadastrées section B1 1328, 1333, 1334, 1317 et 1319, au prix de 30 € HT/m² soit 75 000 € HT, à Monsieur Patrice BLANC ou à toute autre personne s'y substituant pour y installer une salle de sports,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier, notamment l'acte authentique à intervenir,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.72- CRÉATION D'UN PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le règlement de l'appel à projets commerce et artisanat du Conseil Général de l'Ardèche et la participation de la Communauté de communes à ce dispositif d'aide par l'attribution d'aides à l'investissement pour les entreprises, plafonnées à 1000 € par entreprise,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération.

2013.73 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN D'ANNONAY ET L'ASSOCIATION NORD ARDÈCHE SPORT AUTOMOBILE (NASA)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention visant à organiser le partenariat à intervenir entre la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay et l'association Nord Ardèche Sport Automobile (NASA) pour les années 2013 à 2015,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

ATTRIBUE une subvention de 500 € en 2013 et en 2014 et 2015, pour 2014 et 2015 sous réserve du vote en conseil communautaire de cette subvention dans le cadre de l'adoption des budgets primitifs et sous réserve de la réalisation des manifestations,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.74 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PRÊT A USAGE DE DONNÉES GÉOGRAPHIQUES RELATIVES AUX RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ADN/ADTIM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de la convention ci-annexée,

APPROUVE la signature de la convention entre Ardèche Drôme Numérique et la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.75 – SIGNATURE D'UN ENGAGEMENT DE CONFIDENTIALITÉ PORTANT SUR LES INFORMATIONS PRÉALABLES DES INFRASTRUCTURES DE LA BOUCLE LOCALE ET SUR LES DONNÉES INFRASTRUCTURES RELATIVES AUX RÉSEAUX DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES TRANSMISES PAR ARDÈCHE DRÔME NUMÉRIQUE (ADN) ET PROPRIÉTÉ DE ORANGE FRANCE TELECOM

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes des deux actes d'engagement ci-annexés,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les actes d'engagement ci-joints ainsi que toute pièce se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.76 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES DOCUMENTS ET DES DONNÉES RELATIFS À LA GESTION DES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉES INSCRITS AU PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES ET RANDONNÉES (PDIPR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE le principe de transfert des documents et données relatifs à la gestion des itinéraires de randonnées inscrits au PDIPR du Syndicat mixte Ardèche Verte à la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay,

APPROUVE les termes du projet de convention ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention de transfert jointe et toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président, ou son représentant, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.77 - AUTORISATION DE DÉVERSEMENT ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION SPÉCIALE DE DÉVERSEMENT POUR L'ENTREPRISE CONCEPT FRUITS, REJETANT DES EAUX USÉES NON DOMESTIQUES DANS LE RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'autorisation de déversement, pour Concept Fruits de rejet d'eau usée non domestique dans le réseau public d'assainissement,

APPROUVE les termes de la convention spéciale de déversement,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention spéciale de déversement avec l'entreprise Concept Fruits,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2013.78 - SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC AVEC LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT URBAIN ET RURAL POUR L'EXPLOITATION DE LA STATION D'ÉPURATION ARMENSON SUR LA COMMUNE DE VERNOSC-LES- ANNONAY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes de l'avenant au contrat de délégation de service public passé avec la SAUR,
AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant au-dit contrat,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente décision.

2013.79 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ENLÈVEMENT DE L'AMIANTE LIÉ A UN MATÉRIAU INERTE ENTRE LES MEMBRES DU SYTRAD

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et à L'UNANIMITÉ

APPROUVE les termes du groupement de commandes pour l'enlèvement de l'amiante lié à un matériau inerte, associant le SYTRAD et ses membres intéressés,
AUTORISE Monsieur le Président à signer la-dite convention annexée au projet de délibération,
DÉSIGNE le SYTRAD comme coordonnateur du groupement de commandes,
AUTORISE le SYTRAD à signer le marché avec le candidat retenu et tout document afférent à ce marché,
DÉSIGNE Monsieur Simon PLENET membre de la commission d'appel d'offres de la COCOBA, pour faire partie de la commission d'appel d'offres spécifique à ce marché.

2013. 80 - SPORT – RÉNOVATION DU TRAITEMENT D'EAU ET DU TRAITEMENT D'AIR DE LA PISCINE DE VAURE - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ÉTAT AU TITRE DE LA DOTATION DES ÉQUIPEMENTS DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR, pour la rénovation du traitement d'eau et du traitement d'air de la piscine de Vaure,
AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,
CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013.81 - BIBLIOTHÈQUE INTERCOMMUNALE DU BASSIN D'ANNONAY : FONDS THÉMATIQUE « LES ÂGES DE LA VIE : L'ÈRE DE L'INDIVIDU DANS UNE SOCIÉTÉ POUR TOUS » - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU CENTRE NATIONAL DU LIVRE ET DU CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ARDÈCHE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la demande de subventions auprès du Centre National du Livre et du Conseil Général de l'Ardèche,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier,

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

2013. 82 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION "LES AMIS DE LA BIBLIOTHÈQUE DU BASSIN D'ANNONAY"- ANNÉE 2013

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré et A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'attribution d'une subvention de 400€ à l'association "Les Amis de la bibliothèque du Bassin d'Annonay",

CHARGE Monsieur le Président de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 19h20

Affiché le 24 avril 2013 en vertu de l'article 5121-5 du CGCT

Toutes les délibérations adoptées lors de cette séance peuvent être consultées dans leur intégralité auprès du service Assemblées

-